

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BIEDERTHAL Séances du 12 février, du 5 mars et du 5 avril 2018

RESULTATS FINANCIERS ANNEE 2017

COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Dépenses 204 885,30
Recettes 222 134,41

Résultat exercice **17 249,11**
Report Année-1 183 839,90

Résultat **201 089,01**

Report en
Fonctionnement **201 089,01**

INVESTISSEMENT

Dépenses 303 961,77
Recettes 389 311,24

Résultat exercice **85 349,47**
Report Année-1 28 212,26

Résultat **113 561,73**
Restes à réaliser -36 000,00 (*)
77 561,73

Besoin financement /
(*) factures engagées en 2017 reportées au budget 2018

SERVICE DE L'EAU

FONCTIONNEMENT

Dépenses 70 344,38
Recettes 73 952,06

Résultat exercice **3 607,68**
Report Année-1 298 798,04

Résultat **302 405,72**

Report en
Fonctionnement **302 405,72**

INVESTISSEMENT

Dépenses 142 611,02
Recettes 91 941,49

Résultat exercice **-50 669,53**
Report Année-1 69 210,36

Résultat **18 540,83**

Besoin financement /

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux en 2018

Taxe d'habitation 11,75%
Taxe foncière (bâti) 5,45%
Taxe foncière (non bâti) 51,26%
Produit fiscal attendu **72 853 €**

BUDGETS 2018

Le budget prévisionnel 2018 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :	Le budget prévisionnel 2018 du Service de l'Eau s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
FONCTIONNEMENT : 391 889,01 €	FONCTIONNEMENT : 334 751,20 €
INVESTISSEMENT : 406 500,00 €	INVESTISSEMENT : 95 242,03 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES COMMUNE

Principaux projets 2018

Etude Sécurité RD23, Mise en accessibilité salle « Birsig », Nouveau pôle scolaire et Fibre optique.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES SERVICE DE L'EAU

Principaux projets 2018

Télégestion, Stérilisateur UV, Vannes, ...

CONSEIL MUNICIPAL – DEMISSION DU 2^{ème} ADJOINT

M. Etienne FERNEX a démissionné du poste de 2^{ème} adjoint pour raison personnelles. Il reste cependant membre du conseil municipal. Le conseil a décidé de ne pas remplacer le poste de 2^{ème} adjoint devenu vacant.

ONF

ETAT PREVISION DES COUPES ANNEE 2018

Les nouvelles propositions de l'ONF ont été approuvées par le Conseil (cette délibération remplace la délibération du 2017/031).

Bois sur pied

Parcelle concernée : 9b Volume : 84 m³ Recette nette : 1 260 €HT

Coupes à façonner

Parcelle concernée : 1a, 5 et chablis Volume : 842 m³ Recette nette : 20 876 €HT

Honoraires et Assistance 3 864 €HT

BILAN PREVISIONNEL : 18 272 €HT

PROGRAMME D'ACTIONS 2018

Le conseil valide les travaux de sylvicultures 2018 de l'ONF pour un montant de 6 769 €HT

Le devis pour les honoraires s'élève à 115 €HT

RENOUVELLEMENT ADHESION CERTIFICATION FORESTIERE PEFC

Le conseil décide de renouveler l'adhésion à la politique de la gestion durable ouvrant le droit d'usage de la marque PEFC pour une durée de 5 ans.

Coût : 78 € pour 5 ans.

VOIRIE – ETUDE DE SECURITE RD23

Le Conseil décide de laisser réaliser une étude en vue de l'aménagement de la traverse de l'agglomération. Elle porte sur la D23 et la D23.5.

Les objectifs de cette étude sont multicritères : sécurité, qualité des aménagements, accessibilité aux commerces, ralentissement de la circulation ...

L'appel d'offre pour la réalisation de cette étude a été effectué ; l'entreprise retenue pour la mission de Maîtrise d'œuvre est SETUI pour un montant de 5 500 €HT.

PERSONNEL

CONVENTION DE PARTICIPATION POUR PREVOYANCE

Le conseil décide de participer à la procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance pour les agents des collectivités ; mise en concurrence lancée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

EMPLOIS SAISONNIERS

Le conseil autorise la Maire à recruter des jeunes du village durant la période estivale pour principalement effectuer le désherbage manuel des chaussées.

RESEAUX – CONVENTION FINANCEMENT TRES HAUT DEBIT (ROSACE)

Le conseil municipal décide de conclure avec la Communauté de Communes Sundgau une convention de financement pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes à hauteur de 50 % du coût des travaux de déploiement de la fibre optique.

Montant des travaux à financer :

Commune	<u>13 650,00 €</u>
Communauté Communes SUNDGAU	<u>13 650,00 €</u>

TERRAIN 12 RUE PRINCIPALE

La Maire informe le conseil que le terrain de feu M. GUTZWILLER, situé à proximité de l'église, pourrait être intéressant pour la commune pour agrandir le cimetière et avoir un peu plus d'espace autour de l'église. Elle demande aux élus de réfléchir à la question.

RESERVOIR

TELEGESTION

Le conseil valide l'offre de l'entreprise AUZENE Jean-Yves pour la fourniture et pose d'un système de télégestion au réservoir afin de pouvoir rapidement intervenir en cas de diminution d'eau potable.

Coût : 11 985 €HT

STERILISATEUR LAMPES UV

Le conseil décide de changer le système de stérilisation par lampes UV devenu obsolète, et valide l'offre de l'entreprise AUZENE Jean-Yves.

Coût : 8 250,00 €HT

La Maire,

Danielle CORDIER



ETAT CIVIL 2017

Naissances

Néant

Décès

LAUBER Marie Rose décédée le 24 janvier 2017 à l'âge de 74 ans

TRAENKLE Marie Clémence décédée le 13 décembre 2017 à l'âge de 92 ans

Mariages

Mariage de KAUFFMANN Thierry avec WEIGEL Virginie le 29 avril 2017

Nouveaux arrivants en 2017

DEGEN Christina au 1 rue des Vignes

BAKI Gilles au 6 rue de Wolschwiller

ENGEL Isabelle et Alba au 20 rue du Jura

KAUFHOLD Yves et Janine au 13 rue des Vignes

GRANDS AGES 2018

Lina MARTIN, 93 ans le 16 septembre

Jeanne SCHLACHTER, 91 ans le 25 novembre

Marthe KUNTZ, 91 ans le 27 novembre

Georgette MATTER, 90 ans le 28 septembre

Michel FERNEX, 89 ans le 2 avril

Pierre RIEDINGER, 89 ans le 24 juillet

Marie-Thérèse ANSEL, 89 ans le 18 septembre

Roger DOPPLER, 89 ans le 14 décembre

France REDERSTORFF, 88 ans le 27 juin

Augusta STAECHELIN, 86 ans le 29 février

Yvonne OSER, 85 ans le 27 janvier

Henriette JOURDAN, 84 ans le 28 mars

Berthe DOPPLER, 84 ans le 5 avril

Justin SCHLACHTER, 84 ans le 16 mai

Denise SPENLEHAUER, 83 ans le 15 juin

Claude DOPPLER, 83 ans le 9 décembre

Alice ANSEL, 82 ans le 2 mars

Hortense ABY, 81 ans le 30 janvier

André SPENLEHAUER, 81 ans le 9 septembre

Emile ABY, 80 ans le 20 janvier

Jean LAUBER, 80 ans le 13 juillet

Bernadette GUTZWILLER, 80 ans le 20 août

- **Fermeture de la mairie**

Le secrétariat de la mairie sera fermé du jeudi 26 avril au 2 mai.

- **Rappel Règlementation concernant les nuisances sonores**

Avec l'arrivée des beaux jours, nous nous permettons de vous rappeler la règlementation concernant l'utilisation de l'outillage sonore de jardinage et de bricolage.

L'utilisation dans ou à proximité des zones habitées est uniquement autorisée :

Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Les samedis : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

L'utilisation est strictement interdite les dimanches et jours fériés.

- **Rappel Informer la mairie avant tout remplissage de piscine**

Pour que nous puissions gérer au mieux les grosses sorties d'eau du réservoir et en prévention, nous demandons aux propriétaires de piscines enterrées ou hors sol, biotopes, étangs, etc ... de faire une demande en mairie avant de les remplir.

- **Info de la gendarmerie - Rodeurs dans le village !**

Suite à la série de cambriolages qu'il y a eu dans la région, la gendarmerie recommande de ne pas hésiter à leur téléphoner si vous remarquez des comportements suspects dans le village (Tél. 17).

- **Info du Comité de pilotage du projet de Pôle Scolaire**

Point sur l'avancée du projet du pôle scolaire unique qui regroupera les communes de BETTLACH, BIEDERTHAL, FISLIS, LINSdorf, LUTTER, OLTINGUE, RAEDERSDORF et WOLSCHWILLER à compter de la rentrée scolaire 2021.

Au mois de février 2017, le périmètre du syndicat Intercommunal Préscolaire et Scolaire « Birsig à l'III » est étendu aux communes de BETTLACH, FISLIS, LINSdorf, LUTTER et RAEDERSDORF. Ils s'associent avec les communes de BIEDERTHAL, OLTINGUE et WOLSCHWILLER pour le financement de l'investissement. Un groupe de travail est mis en place pour étudier ce projet. Une mission de programmation est confiée au bureau d'étude MP Conseils de MULHOUSE dont plusieurs rencontres ont eu lieu toute l'année.

Cette école intercommunale comprendra :

- Un pôle maternel ;
- Un pôle élémentaire ;
- Un pôle périscolaire.

Le site pressenti est situé dans la partie Nord de la commune d'OLTINGUE, entre la rue de l'III et la rue de Fislis. La parcelle est située à l'arrière de la salle polyvalente « Etienne BILGER », située de l'autre côté de la rivière. Ce site pourra accueillir environ 250 élèves.

Une étude de sol du terrain d'implantation de la future construction a été menée en date du 31 mai 2017 par la société compétence géotechnique de BESANCON.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Sundgau prendra la compétence périscolaire et financera le bâtiment prévu à cet effet. Le syndicat Intercommunal Préscolaire et Scolaire participera quant à lui au bâtiment scolaire. Nous travaillerons ainsi en collaboration avec la communauté de communes.

Le bureau d'étude MP CONSEIL a rédigé le programme technique détaillé. Le concours d'architecte sera lancé en début d'année 2018.

En route pour la fibre optique

Les opérations liées à l'arrivée de la fibre optique ont démarré dans votre commune. Elles dureront environ 12 mois. Elles comprennent les études, les travaux proprement dits, et la réception de chantier.

Dans le cadre de la mission que lui a confiée la Région Grand Est, la société ROSACE est chargée de déployer la fibre optique dans la COMMUNE et, au total dans **plus de 700 communes d'Alsace**, entre 2017 et 2022.



La société ROSACE a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance, la commercialisation et le financement du réseau fibre optique en Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin).

L'investissement global est de 450 millions d'euros. La société Rosace porte 64% de cet investissement, les 36% restants sont cofinancés par l'Europe, l'Etat, la Région Grand Est, les deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et les communautés de communes (celles-ci à hauteur de 175 euros par prise).

La fibre optique sera déployée jusqu'au domicile des habitants. Par contrat avec la Région Grand Est, elle ne peut être livrée à plus de 100 mètres de l'habitation.

Chacun, particulier ou entreprise, **pourra bénéficier gratuitement** du raccordement à la fibre optique. Seuls sont à payer les éventuels frais de mise en service, fixés par les opérateurs privés et l'abonnement mensuel.

Le déroulement des opérations

Des équipes mandatées par Rosace vont relever précisément les boîtes aux lettres, autrement dit les bâtiments à raccorder. Ces équipes vérifieront que les infrastructures pressenties pour recevoir la fibre optique (fourreaux, poteaux, etc.) sont en bon état et dimensionnées pour accueillir de nouveaux câbles. Puis les travaux proprement dits vont débuter sur le domaine public.

A l'issue du chantier, en raison de délais règlementaires, la commercialisation commencera quelques mois plus tard.

Dès l'ouverture commerciale effective, les particuliers et les entreprises devront choisir son propre Fournisseur d'Accès Internet, selon les opérateurs présents sur le réseau Rosace. Un rendez-vous sera alors pris et un technicien viendra, à date, poser le câble fibre jusque dans l'habitation.

Pour les immeubles collectifs de plus de 4 logements, une convention doit être signée et un boîtier spécifique doit être installé en amont. Rendez-vous sur le site Rosace (onglet Gestionnaires) pour en savoir plus.

Le projet Rosace

Le projet Rosace porte sur le déploiement de 13 000 kilomètres de fibre optique en Alsace d'ici à 2022. 80 entreprises, en grande partie alsaciennes, travailleront sur le chantier.

Le déploiement de la fibre optique en Alsace par la société Rosace est une initiative de la Région Grand Est, des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin avec le soutien de l'Union Européenne, du Plan France Très Haut Débit, des communes et des communautés de commune et d'agglomération en Alsace.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'avancée du déploiement dans votre commune ? en Alsace et en France ?

Inscrivez-vous en ligne à notre lettre d'information : www.rosace-fibre.fr

URL direct: <https://www.rosace-fibre.fr/newsletter/inscription>



L'État simplifie vos démarches et dématérialise ses procédures

24h/24

Depuis chez vous, à tout moment, vous pouvez effectuer vos démarches administratives en ligne : permis de conduire, immatriculation, pré-demande de carte nationale d'identité ou de passeport

<https://ants.gouv.fr>

Demander un permis de conduire	Réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI majeur	Je vends ou Je donne mon véhicule
Connaître le solde de mes points	Réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI mineur	Je refais ma carte grise (certificat d'immatriculation)
Où en est mon permis de conduire	Où en est mon passeport / ma CNI	Je modifie l'adresse sur ma carte grise
	Déterminer si ma ville a adhéré à la dématérialisation	J'achète ou Je reçois un véhicule d'occasion
		Je souhaite faire une autre demande

ATTENTION
certaines procédures ne sont réalisables qu'en utilisant **FranceConnect**

Avec FranceConnect

[S'identifier avec FranceConnect](#)

[Immatriculation](#) [Carte d'identité](#) [Permis de conduire](#) [Passeport](#)

ACCÉDER À VOTRE ESPACE



Des points numériques à votre disposition

Un médiateur numérique, volontaire du service civique, peut vous accompagner si vous éprouvez des difficultés dans vos démarches en ligne. Vous devez disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires

Vous disposez d'un compte France Connect !

pensez à venir avec votre identifiant et mot de passe

COLMAR
hall de la préfecture
de 8h15 à 12h

MULHOUSE
hall de la sous-préfecture
lundi, mardi et jeudi
8h15 – 11h15 et
13h15-15h30
Mercredi et vendredi
8h15 – 11h15

Pour tout renseignement

constituer votre dossier ants.gouv.fr – immatriculation (rubrique questions fréquentes) ou service-public.fr	où en est votre dossier consultez votre compte personnel sur ants.gouv.fr ou contactez le 34 00 (0,06 cts/mn)
---	---

Conseil départemental



Haut-Rhin



LE FLEURISSEMENT DES PARTICULIERS

Inscriptions possibles du 15 septembre au 30 octobre 2018

L'ensemble des administrés des communes peuvent concourir par l'envoi de leurs **photos numériques** auprès d'Alsace Destination Tourisme.

Procédure d'inscription

Transmission des inscriptions sur le lien suivant : <http://www.fleurissement.alsace/> (créez votre compte) par la commune ou directement par vous-même, la commune sera alors informée de ou des candidatures par Alsace Destination Tourisme.

Catégories d'inscription :

1 ^{ère} catégorie	maisons avec jardin
2 ^{ème} catégorie	maisons sans jardin ou appartements
3 ^{ème} catégorie	immeubles collectifs (espaces publics et privés extérieurs)
4 ^{ème} catégorie	hôtels, restaurants, gîtes, prestataires en accueil touristique
5 ^{ème} catégorie	fermes, corps de fermes en activité
6 ^{ème} catégorie	immeubles industriels et commerciaux
7 ^{ème} catégorie	potagers fleuris



Les attentes du jury pour la catégorie « potagers fleuris »

La parcelle devra disposer d'au moins 2/3 de cultures de légumes, fruits ou fleurs.
La surface du bâti (cabanon) sera proportionnée à la parcelle (~9m²).
L'entretien devra être permanent et ne pas se résumer à la période de plantation.
Le jury établira un classement en fonction des critères d'originalité.

Conditions de présentation

Chaque commune pourra présenter 7 candidats au maximum (toutes catégories confondues) **avec 5 photos par maison.**

Sélection des candidats

Une présélection des photos réceptionnées par Alsace Destination Tourisme sera effectuée par les jurys d'arrondissement. Cette sélection sera présentée au jury départemental qui établira le palmarès sur la base de trois lauréats maximum par catégorie. Le cas échéant, un coup de cœur pourra être attribué.
Une liste de lauréats hors concours sera établie chaque année. Elle comprendra les premiers de chaque catégorie des trois années précédentes. A l'issue de ces trois années, le lauréat pourra à nouveau concourir.

Les lauréats seront récompensés lors de la remise des prix départementale annuelle par des prix qui se différencient selon leur classement et dont le montant est fixé annuellement par Alsace Destination Tourisme. La remise départementale des prix a lieu en février de l'année suivante.

Contact :

Isabelle SCHWOB
Animatrice départementale
« Fleurissement et cadre de vie »

Alsace Destination Tourisme
Siège social : 1 rue Schlumberger – BP 60337
68006 COLMAR CEDEX
Isabelle.schwob@adt.alsace
Ligne directe : 03 89 20 45 86

Contact en cas de problème technique pour l'inscription en ligne :

Olivier GIHR – 03 88 15 45 84
olivier.gihr@adt.alsace